



# BVVB INFO N°147

La Ville du Bois, 22 novembre 2018

## **ASSEMBLEE GENERALE DE BVVB ET APPEL A COTISATION 2019**

Comme chaque année, nous vous adressons la convocation à notre Assemblée Générale Statutaire. Petit rappel de l'ordre du jour, du lieu et de l'heure :

**SAMEDI 8 décembre 2018 à 10h00**

Foyer des Anciens  
18, Rue Ambroise Paré  
91620 LA VILLE DU BOIS

### **Assemblée Générale Ordinaire**

#### **Ordre du jour :**

- Accueil des adhérents, émargement et relevé des cotisations 2019.
- Approbation du compte rendu de l'AG ordinaire du 2 décembre 2017.
- Rapport moral du Président. Approbation.
- Rapport financier du Trésorier. Approbation.
- Appel à candidature au Conseil d'Administration. Candidatures et vote.
- Election du Bureau de BVVB.
- Orientations pour l'année 2019.
- Clôture de l'assemblée générale et verre de l'amitié.

A cette convocation étaient joints un formulaire de pouvoir et un appel à candidature. Nous espérons que vous serez nombreux à vous déplacer. Nous espérons également voir de nouvelles personnes s'engager auprès de nous pour faire perdurer notre association.

Vous avez également eu en pièce jointe le bulletin de d'adhésion pour l'année 2019. Nous comptons également toujours vous avoir à nos côtés.

La suite au verso...





## BULLETIN D'ADHESION 2019

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes habitant le foyer : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Cotisation versée : \_\_\_\_\_ Chèque :  Espèces :

**Participation minimale par foyer : 6 € Chèque à libeller à l'ordre de « Bien Vivre à La Ville du Bois ». Un reçu vous sera envoyé dès réception de votre adhésion**

*Depuis le 25 mai 2018, la loi nous oblige à vous informer sur la protection des données personnelles (RGPD). Depuis 2006, BVVB a déclaré à la CNIL les fichiers détenus. BVVB détient deux fichiers collectant vos informations personnelles : un fichier « EXCEL » unique reprenant les données du bulletin d'adhésion, et un fichier sur la boîte messagerie « YAHOO » pour vous communiquer les informations issues de notre activité. BVVB s'engage à ne pas transmettre à des tiers ces fichiers pour des fins commerciales. BVVB reste à votre disposition pour des renseignements complémentaires.*

## ENCORE TROP D'INCIVILITES A LA VILLE DU BOIS

Les habitants de notre commune constatent l'impuissance de notre municipalité face aux nombreuses incivilités qu'ils rencontrent quotidiennement. Nos adhérents nous contactent souvent pour nous signaler les abus qu'ils subissent dont nous relevons ci-dessous les principaux sujets :

- Stationnements sur les trottoirs empêchant les cheminements des piétons. C'est une des causes le plus signalée. Vos interventions auprès des services de police sont parfois peu écoutées. Nous intervenons auprès de notre Maire, mais les réponses apportées sont signes d'impuissance de sa part : manque de temps, manque de personnel, etc.... Cela devient insupportable.
- Les voitures ventouses qui bien souvent empêchent une bonne visibilité, souvent sont des épaves. Nous avons réussi à faire enlever ou déplacer deux véhicules. Notre police municipale n'est pas très efficace sur ce sujet. De même, il devient fréquent de voir des personnes réparer sur les trottoirs des véhicules accidentés ou en panne. Est-ce bien légale.
- La dépose des encombrants sur les trottoirs. Ils sont installés trop souvent bien en avance, ceci permettant à des « chineurs » de fouiller pour récupérer les pièces intéressantes, mais en écartant sur le trottoir les restants.
- Les containers d'ordures ménagères, de plastiques et papiers, de déchets verts et enfin les bacs à verre. Il règne là aussi une réelle anarchie. On peut y rajouter le traitement des collecteurs à ces matériels qui sont souvent redéposés ou jetés loin de leur lieu d'origine. A signaler également les déposes sauvages en coin de rue en dehors des jours de collecte.



- Les déjections canines sur les trottoirs ou la place Beaulieu, les chats errants qui viennent souiller nos terrains et qui se reproduisent car non traités et inconnus des vétérinaires.
- En centre-ville, l'apparition de rats aux alentours de la bibliothèque. Nous sommes également intervenus auprès du Maire pour faire le nécessaire, mais là encore, peu de résultats.
- Les clôtures végétalisées qui ne sont pas taillées et qui obligent les piétons à marcher sur la chaussée.
- La vitesse des automobilistes souvent excessive. Imposer du 30 Km/h sur l'ensemble du territoire de la commune n'apporte aucun résultat. Pas de contrôle, on subit la règle du pas vu pas pris. La sécurité devrait être abordée autrement.

Cette liste n'est malheureusement pas complète. La prochaine campagne municipale va voir se développer des promesses pour lutter contre ces incivilités. Mais par quels moyens ?

## DE NOUVEAUX PANNEAUX STOP RUE DES JONCS MARINS

Deux nouveaux stops ont été placés rue des Joncs Marins aux intersections de la ruelle du Presbytère et de la rue des Joncs Marins, et du chemin du Plateau et de la rue des Joncs Marins. Ces stops sont là pour réduire la vitesse (30 Km/h) et également pour dissuader les véhicules en transit à utiliser cette rue. Attention aux contrôles de police (Il y en aura au moins un pour la forme) mais attention à votre sécurité en les respectant. Et bien sûr, ces stops sont disposés dans les deux sens de circulation.



(Source Photos : G TESSIER)

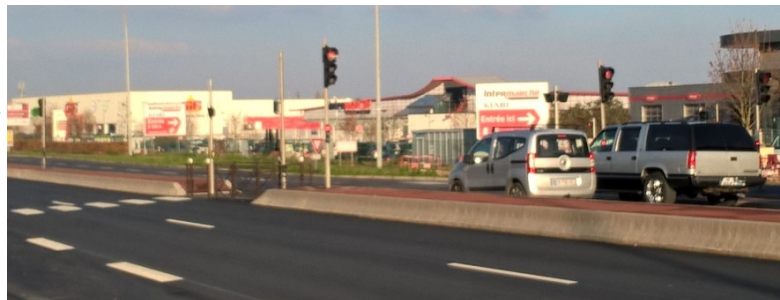
## REQUALIFICATION RN 20

La célèbre route nationale 20 fait l'objet d'un important projet de réaménagement urbain autour d'un site propre de transport en commun entre Massy et Arpajon. Le Département versera 1 M€ d'ici à 2021 au fonds d'amorçage créé avec les collectivités territoriales riveraines de la RN 20 pour la réalisation du projet.

Le projet de requalification urbaine qui se dessine autour de la RN 20 franchit une nouvelle étape. Le 24 septembre, le Département a approuvé les modalités de création et de fonction-



nement d'un fonds d'amorçage avec les collectivités riveraines de l'axe routier. "Celui-ci permettra de saisir des opportunités immobilières dans le périmètre du projet afin de prévenir toute spéculation et blocage pour son avancement", explique François Durovray, président du Département de l'Essonne.



Le Département y versera un million d'euros d'ici à 2021, dont 200 000 euros dès 2018. Il abondera ainsi 50 % du fonds, tandis que les communautés d'agglomération Paris-Saclay et Cœur d'Essonne, ainsi que le syndicat mixte d'étude en charge du projet participeront chacun à hauteur de 25 %.

Grâce à cette stratégie, les communes garde la gestion courante des terrains acquis grâce au fonds d'amorçage et les cède à l'euro symbolique au Département au moment opportun.

### **Nouveaux modes de vie et de déplacements**

Voie majeure de communication du sud francilien, la RN 20 traverse l'Essonne du nord au sud et est bien connue des automobilistes pour ses nombreux bouchons. Les Essonnais la connaissent également bien pour son urbanisation protéiforme et ses paysages singuliers. "Ce projet de requalification urbaine s'articulera principalement autour d'un site propre de transport en commun Massy-Arpajon. Il favorisera l'émergence de nouveaux modes de vie et de nouvelles habitudes de déplacement sur cet axe".

Même si la circulation à 2x2 voies sera maintenue pour maintenir la capacité de trafic à l'entrée du Grand Paris, des alternatives à l'automobile seront proposées. De nouvelles traversées de voies sont également à l'étude, de même qu'un nouveau maillage avec la voirie locale et davantage de connexions avec les réseaux de transport en commun. Enfin, les abords de la RN 20 seront également repensés pour permettre la circulation des piétons et des cyclistes.

(Sources : article du Conseil Départemental de l'Essonne et photos G TESSIER)

Les feux au niveau de Longpont sont en fonction et permettent une traversée sécurisée aux piétons, mais il n'y a pas d'aménagement pour traverser le fossé afin d'éviter aux piétons un long cheminement aux abords de la RN 20. Cette disposition serait prévue selon notre Maire.





## REVISION DU PLU

Une nouvelle révision du PLU va être lancée. Une enquête publique aura lieu du 17 décembre au 19 janvier 2019. Un Commissaire enquêteur tiendra une permanence au services de l'Urbanisme, rue Ambroise Paré. Il recevra la population et enregistrera les remarques, propositions et contestations. Il sera possible de consulter ce PLU révisé pendant cette période. A retenir les quatre dates de présence du Commissaire enquêteur :

- Lundi 17 décembre 2018 de 14 à 17 heures.
- Samedi 22 décembre 2018 de 9 à 12 heures.
- Mardi 8 janvier 2019 de 14 à 17 heures.
- Samedi 19 janvier 2019 de 9 à 12 heures.

N'hésitez pas à vous exprimer.

## RENCONTRE DE DEUX SENATEURS DE L'ESSONNE

Toujours dans le cadre de la gratuité de l'autoroute A10 entre le péage de Dourdan et les Ulis, nous avons été reçus avec le Président de l'Association A10 Gratuite par Madame Jocelyne GUIDEZ et Monsieur Vincent DELAHAYE, tous les deux sénateurs de l'Essonne.

Cette rencontre avait pour but de nous informer de leur souhait de demander l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire sur les concessionnaires autoroutiers. Cette demande d'enquête sera conjointe à celle demandée par Monsieur Franck MARLIN, Député de la 2ème circonscription de l'Essonne.

Les deux sénateurs sont outrés du mépris du premier ministre à leur demande d'entretien. En effet, un simple conseiller aurait reçu les parlementaires, c'est à dire, une opération d'écoute sans action à mettre en place.

Les deux sénateurs souhaitent nous intégrer à cette commission afin de leur apporter notre expertise, nos points de vue sur la gratuité de ce tronçon et les incidences sur le réseau secondaire, dont la RN 20.

## ATTENTION AU DOUBLE SENS

La construction de la nouvelle école dans l'enceinte de l'Institut du Sacré Cœur apporte une modification de circulation spécifique entre le premier portail de la construction et le stop de la route de Nozay et du Chemin de St Eloi.

Ne vous laissez pas surprendre si vous remontez la Route de Nozay, vous pourriez vous trouver face à

face avec un camion du chantier (non identifiable bien entendu). Egalement, si vous êtes piétons ou cycliste, le cheminement le long du mur est provisoirement interdit.

